

From: Heather Barclay **On Behalf Of** Louis Piergeti

Sent: Thursday, April 26, 2018 3:03 PM

Subject: Revisions to IIROC Introducing/Carrying Broker Agreement Schedules - Types 2-4

Broadcast e-mail to all IIROC Dealer Member CFO's - Please see below for French version:

Revisions to Schedules of Uniform Types 2-4 Introducing/Carrying Broker Agreements

Background

IIROC and IIAC were approached by Members to create revised schedules of the IB-CB Agreements that would incorporate and implement the following U.S. and Canadian tax reporting changes:

1. A new QI Agreement was published by the U.S. Internal Revenue Service that required adjustments to the terminology used in Schedule "H" (U.S. Withholding Taxes).
2. As of July 1, 2017, the Common Reporting Standard (CRS) was implemented in Canada through Part XIX of the Income Tax Act (Canada). It is similar to the U.S. Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA), but applies to accounts of non-residents from all countries, and has been addressed by adding Part XIX requirements in the existing Schedule "X" (Part XVIII Reporting).

To accomplish this, after industry consultation and review by outside experts and legal counsel, the following documents are now available for use by Members:

For Existing Agreements:

1. A standalone version of the revised Schedule "H" (U.S. Withholding Taxes) for each Agreement Type (2-4), which will require execution by both Introducing and Carrying Broker to give effect to the necessary amendments.
2. A standalone version of the revised Schedule "X" (Part XVIII and Part XIX Reporting), which will require execution by both Introducing and Carrying Broker to give effect to the new provisions. Schedule "X" may be re-labeled as appropriate to conform to the Schedules in the existing agreement.

For New Agreements:

Full versions of each Agreement Type (2-4) with revised Schedule "H" (U.S. Withholding Taxes) and new Schedule I (Part XVIII and Part XIX Reporting) have been made available.

The revised schedules for each Type of IB-CB Agreement are identical and no amendments have been made to the main Agreement itself. Revised schedules for Type 1 Agreements may be made available at a later date.

Execution of standalone revised Schedules and any new Agreements must be submitted to IIROC to log and file.

[Link to Type 2 Agreement](#)

[Link to Type 3 Agreement](#)

[Link to Type 4 Agreement](#)

To see all Type 1, 2, 3 and 4 Introducing Broker documentation, click on the link below to the IIROC Rule Book and select 'Supporting Schedules – Agreements':

<https://www.iiroc.ca/dealer-member-regulatory-resources>

Please direct your questions to one of the following:

- Your responsible Financial & Operations Compliance Relationship Manager
- Ciro Mirabella, Director Financial & Operations Compliance – cmirabella@iiroc.ca – 416-943-5822

Courriel adressé aux chefs des finances de tous les courtiers membres de l'OCRCVM

Modifications apportées aux annexes des conventions uniformes entre remisiers et courtiers chargés de comptes de types 2, 3 et 4

Contexte

Les membres ont demandé à l'OCRCVM et à l'ACCVM de réviser les annexes des conventions conclues entre remisiers et courtiers chargés de comptes afin d'y intégrer les modifications suivantes apportées aux régimes de déclaration fiscale du Canada et des États-Unis :

1. Un nouvel accord visant les intermédiaires qualifiés (*QI Agreement*) a été publié par le service du revenu interne des États-Unis. Des changements ont donc dû être apportés à la terminologie utilisée à l'annexe « H » (Retenues d'impôt aux États-Unis).
2. Le 1^{er} juillet 2017, la Norme commune de déclaration a été mise en œuvre au Canada par l'ajout de la partie XIX à la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Cette norme est semblable aux dispositions de la *Foreign Account Tax Compliance Act* (FATCA) des

États-Unis, mais s'applique aux comptes de non-résidents de tous les pays. Nous avons donc ajouté les exigences de la partie XIX à l'annexe X (Déclaration prévue à la partie XVIII).

Ainsi, après avoir consulté le secteur et demandé à des experts et à des conseillers juridiques externes de les examiner, nous mettons les documents suivants à la disposition des membres :

Pour les conventions déjà conclues

1. Une version indépendante de l'annexe H révisée (Retenues d'impôt aux États-Unis) pour les conventions de chaque type (2 à 4), que devront signer le remisier et le courtier chargé de comptes pour donner effet aux modifications nécessaires;
2. Une version indépendante de l'annexe X révisée (Déclaration prévue aux parties XVIII et XIX), que devront signer le remisier et le courtier chargé de comptes pour donner effet aux nouvelles dispositions. L'annexe X pourrait être désignée par une autre lettre, selon la séquence des annexes faisant partie des conventions existantes.

Pour les nouvelles conventions

Les versions intégrales des conventions de chaque type (2 à 4), comportant l'annexe H révisée (Retenues d'impôt aux États-Unis) et la nouvelle annexe I (Déclaration prévue aux parties XVIII et XIX), sont maintenant disponibles.

Les annexes révisées pour chaque type de convention entre remisier et courtier chargé de comptes sont identiques, et aucune modification n'a été apportée à la convention principale comme telle. Les annexes révisées pour les conventions de type 1 pourraient être mises à la disposition des membres à une date ultérieure.

Les annexes révisées indépendantes et toutes les nouvelles conventions entre un remisier et un courtier chargé de comptes signées doivent être envoyées à l'OCRCVM afin qu'il puisse les consigner et les classer.

[Lien vers la convention de type 2](#)

[Lien vers la convention de type 3](#)

[Lien vers la convention de type 4](#)

Pour voir tous les documents relatifs aux conventions de types 1, 2, 3 et 4, cliquez sur le lien ci-dessous menant au Manuel de réglementation, puis sélectionnez « Annexes complémentaires ».

<https://www.ocrcvm.ca/ressources-reglementaires-des-courtiers-membres>

Veillez adresser vos questions à l'une des personnes suivantes :

- le chef de la conformité des finances et des opérations responsable de votre société;
- **Ciro Mirabella**, directeur de la conformité des finances et des opérations – cmirabella@iroc.ca – 416 943-5822.

Louis Piergeti | Vice-President, Financial & Operations Compliance | Investment Industry Regulatory Organization of Canada | PH: 416-865-3026 | Fax: 416-364-4878 | lpiergeti@iroc.ca



**Protecting Investors and Supporting Healthy Canadian Capital Markets.
Protéger les investisseurs et favoriser des marchés financiers sains au Canada.**

This message is intended only for the use of the intended recipients, and it may contain information that is privileged and confidential. If the reader of this message is not the intended recipient, or an employee or agent responsible for delivering this message to the intended recipient, such reader is hereby notified that any review, retransmission, conversion to hard copy, copying, circulation or other use of this message is strictly prohibited and may be illegal. If you have received this communication in error, please immediately notify us by replying to the message and deleting it from your computer. **Thank you.**

Le présent message s'adresse uniquement aux destinataires envisagés et peut renfermer des renseignements privilégiés et confidentiels. Si le lecteur de ce message n'en n'est pas le destinataire envisagé, ou s'il n'est pas un employé ou mandataire chargé de lui remettre ce message, le lecteur est par les présentes mis en garde contre le fait que l'examen, la retransmission, le transfert sur support papier, la copie, la diffusion ou toute autre utilisation de ce message est formellement interdit et peut être illégal. Si cette communication vous a été transmise par erreur, veuillez nous en aviser immédiatement en y répondant puis supprimez le message de votre ordinateur. **Merci.**